

EMPLOYE(E) COMMERCIAL(E) EN MAGASIN



REF. PRODUIT : 7099
ROME : D1106-D1507
FORMACODE : 34056-34559-34584
CODE CPF 2105



Durée

Formation de niveau V d'une durée totale de **630 heures**. (4 mois environ) dont **385 heures en centre de formation** et **245 heures en entreprise**

Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes.

Prérequis

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire.

Public

-DEMANDEURS D'EMPLOI

FORMATION FINANCÉE PAR LE CONSEIL
REGIONAL DE BRETAGNE –
REMUNERATION CALCULÉE SUIVANT
VOTRE SITUATION.

Demandeurs d'emploi éligibles
au CIF CDD ou au CIF Intérim
-Salariés éligibles au CIF CDI.
-Adhérents CSP.

Accès à la formation

INFORMATION COLLECTIVE
19/04/17 à 9 heures

Renseignements

02.96.52.20.20 - 02.96.52.20.22
nadine.le-roux@afpa.fr
beatrice.etienne@aafpa.fr

Lieu

SITE DETACHE DE GUINGAMP
6 rue du 48 ° RI Guingamp

Siret 824 228 142 01791 - APE 85 59A
Déclaration activité : « Enregistrée sous le
numéro 11930743393. Cet enregistrement
ne vaut pas agrément de l'Etat »

Possibilité hébergement et
restauration sur place.

Dates

DU 10/05/17 AU 04/10/17

Accès à l'emploi
dans les 6 mois
77.50 %

LE MÉTIER

Autres appellations emploi : employé polyvalent en magasin, employé de vente, employé polyvalent du commerce, employé de rayon, employé libre-service.

L'employé/e commercial/le en magasin exerce dans tous types de points de vente, grandes, moyennes et petites surfaces, commercialisant, le plus souvent en libre-service, des produits alimentaires ou non alimentaires.

Il/elle assure l'approvisionnement du magasin par l'acheminement des produits depuis la réception jusqu'au lieu de vente, dans le respect des règles de manutention, de stockage et de prévention des démarques.

Il/elle contribue à développer la fréquentation du rayon ou du point de vente par la qualité de l'accueil, des conseils, des services proposés à la clientèle, et par la mise en scène des promotions et des nouveautés.

Il/elle participe à la tenue de

s réserves et au rangement des marchandises. Il/elle veille en permanence à la propreté du rayon ou du point de vente et participe à la mise en place des opérations commerciales.

Il/elle effectue de façon régulière des comptages de stocks pour la préparation des commandes ou la réalisation d'inventaires.

Dans de nombreux commerces, et en particulier dans le secteur alimentaire, il/elle aide le client à choisir ses produits, le sert et procède à l'encaissement des ventes.

Aptitudes souhaitées : bonne résistance au port de charges, présentation correspondant aux attentes dans le secteur.

LA FORMATION

La formation se compose de 2 modules, complétés par deux périodes en entreprise.

Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, prise de connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine).

Module 1. Approvisionner un rayon ou un point de vente : prise en charge des marchandises à la réception, vérification, préparation et rangement des marchandises en réserve ou acheminement vers la surface de vente - remplissage d'un rayon en respectant les règles d'implantation, les consignes d'hygiène et de sécurité et les engagements de l'entreprise en termes de développement durable - participation au suivi des stocks et contribution à la validation des commandes en effectuant des comptages et des vérifications (3 semaines).

Période en entreprise (3 semaines).

Module 2. Accompagner le client et participer à l'attractivité commerciale du rayon ou du point de vente : accueil, renseignement, orientation et service au client sur la surface de vente - mise en valeur des produits pour développer les ventes - enregistrement des marchandises vendues et encaissement (4 semaines).

Période en entreprise (4 semaines).

Session de validation (2 semaines).

CERTIFICATION

L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au **TITRE PROFESSIONNEL de niveau V** (CAP/BEP) d'employé/e commercial/e

Des qualifications partielles, sous forme de **CERTIFICATS DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (CCP)**, peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP 1 - Approvisionner un linéaire ou un point de vente = module 1

CCP 2 - Accompagner le client et participer à l'attractivité commerciale du rayon ou point de vente = module 2

Dans ce cas, vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du 1^{er} CCP, pour obtenir le Titre Professionnel.

Formation complémentaire permettant d'atteindre le niveau IV (BAC) : « responsable de rayon », « vendeur conseil en magasin ».